

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	Néant
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°7 du 07/09/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Elaboration du système des montées et des descentes
- Report des rencontres

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 07 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification.

### Informations de l'animateur

Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Elaboration du systèmes des montées et des descentes au titre de la saison 2023/2024

Les membres de la Commission des compétitions « séniors » procèdent à l'élaboration du système des »montées » et des « descentes » à l'issue de la saison 2022/2023 pour application au titre de la saison 2023/2024 .

Le système des « montées » et des « descentes » sera proposé au Comité de direction pour homologation

En cas de descentes supplémentaires des championnats Nationaux vers les championnats Régionaux non prévues sur ce tableau, il sera procédé à des rétrogradations supplémentaires équivalentes dans chaque division.

	1ère Division - 12 équipes (1 Poule de 12) - Saison 2022/2023								
Vient de R 3	0	1	2	3	4	5	6	7	
Monte en R 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Vient de 2 D	*3	2	2	2	2	2	2	2	2
Descend en 2 D	-1	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	
	* premier de la poule A et B + meilleur 2ème								
Soit pour 2023/2024	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	2ème Division - 24 équipes (2 Poulés de 12) - Saison 2022/2023								
Vient de 1 D	1	1	2	3	4	5	6	7	
Monte en 1 D	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Vient de 3 D	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descend en 3 D	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	

Soit pour 2023/2024	24	24	24	24	24	24	24	24
	3ème Division - 48 équipes (4 Poules de 12) - Saison 2022/2023							
Vient de 2 D	2	3	4	5	6	7	8	9
Monte en 2 D	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
Vient de 4 D	*6	*6	*6	*6	*6	*6	*6	*6
Descend en 4 D	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	* 5 premiers de D4 + meilleur 2ème							
Soit pour 2023/2024	48	48	48	48	48	48	48	48
	4ème Division - 58 équipes (3 Poules de 12) (2 poules de 11) - Saison 2022/2023							
Vient de 3 D	4	5	6	7	8	9	10	11
Monte en 3 D	-6	-6	-6	-6	6	-6	-6	-6
Vient de 5 D	*7	*6	*6	*6	*5	*4	*4	*4
	* 4 premiers de D5 + 3 meilleurs 2èmes							
Descend en 5 D	-5	-5	-6	-7	-7	-7	-8	-9
Soit pour 2023/2024	60	60	60	60	60	60	60	60
	5ème Division - 38 équipes (3 poules de 10 et 1 poule de 9) Saison 2022-2023							
Monte en 4 D	-7	-6	-6	-6	-5	-4	-4	-4
Vient de 4 D	5	5	6	7	7	7	8	9

**Décision 01** : Les membres de la Commission proposent l'homologation de ce système des « montées » et des « descentes »

## 2° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	A	ET.S Mornac – AS St Yrieix 2	17/09/2022	18/09/2022	15h00
Division 3	B	AM.S St Yrieix 3 – ES Linars 2	17/09/2022	18/09/2022	15h00
Division 3	D	SL Chateaubernard – CS St Michel 2	17/09/2022	18/09/2022	15h00
Critérium à 7	B	US Chantillac – AMJ Montmoreau 3	18/09/2022	24/09/2022	19h00
Critérium à 7	A	FC Brigueuil – ASFC Vindelle 3	18/09/2022	06/11/2022	15h00

**Décision 02** : Les membres de la Commission valident ces reports

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Néant

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du FC Brigueuil du samedi 27 août 2022. – Demande de report de rencontre Critérium à 7 – Avis favorable du club adverse (ASFC Vindelle) – Avis favorable de la Commission
- Courriel du club de l'US Chantillac du lundi 12 septembre 2022 – Demande de report de rencontre Critérium à 7 – Avis favorable du club adverse (AM.J Montmoreau) – Avis favorable de la Commission
- Courriel du club de l'US Abzac du mardi 13 septembre 2022 – Forfait général de l'équipe C (D5 – Poule A) – Pris note
- Courriel du club du SL Chateaubernard du mercredi 14 septembre 2022 – Arrêté municipal Demande de modification de date – Pris note

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 14/09/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°07 du 07/09/2022	Validé	-	-
1	Elaboration du système des « montées et des « descentes »	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 21 septembre 2022 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur  
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance  
Philippe Brandy

